



Lons-le-Saunier, le 7 octobre 2019



L'inspecteur d'académie,  
directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à  
Mesdames les directrices, messieurs les  
directeurs des écoles maternelles et des écoles  
primaires du Jura

s/c de madame et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

Jean-Michel FAIVRE

Adjoint au DASEN

Inspecteur de l'éducation  
nationale chargé de  
l'Adaptation scolaire et  
scolarisation des élèves en  
situation de handicap

Secrétariat  
03.84.87.27.05

Courriel  
[ce.adasen.dsden39@ac-  
besancon.fr](mailto:ce.adasen.dsden39@ac-besancon.fr)

335, Rue Charles Ragmey  
BP 602  
39021 Lons Le Saunier  
cedex

**Objet : suivi de la fréquentation scolaire en maternelle**

La loi du 26 juillet 2019, Pour une école de la confiance, a instauré l'abaissement de l'âge de début de l'instruction obligatoire à trois ans.

Au regard de cette loi et de mon courrier du 27 juin 2019 « Demandes des familles pour l'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section de maternelle », la fréquentation scolaire des élèves de maternelle se doit d'être effective pour la réussite de tous.

Afin d'établir un état des lieux précis concernant l'assiduité des élèves de maternelle dans le département, je vous demande de **compléter mensuellement** le tableau « fréquentation-élèves-maternelle\_école » joint à ce courrier et correspondant aux horaires scolaires de votre école (sur huit ou neuf demi-journées hebdomadaires). Vous transmettez le tableau complété **par mail au secrétariat de votre circonscription pour le 10 de chaque mois suivant l'observation.**

Je sais pouvoir compter sur vous pour favoriser une fréquentation régulière des élèves en étroite collaboration avec les familles.

Pour le recteur,  
Par délégation,  
L'inspecteur d'académie,  
directeur académique  
des services de l'éducation nationale

Mahdi TAMENE